

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025**

Session extraordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 1^{er} avril 2025 à 12 h 15 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4 (arrivée à 12 h 20)
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay, madame la greffière Françoise Ruel et monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour**
- 3) **Période de questions.**
- 4) ***Règlement numéro 372-2025 relatif à la délégation de certains pouvoirs, au contrôle et au suivi budgétaires, à la gestion de la dette et à l'excédent de fonctionnement non affecté – Adoption.***
- 5) ***Règlement numéro 374-2025 amendant le règlement sur la tarification relativement à la délivrance de consentements municipaux aux entreprises d'utilités publiques – Adoption.***
- 6) ***Règlement numéro 376-2025 concernant les demandes d'occupation du domaine public – Adoption.***
- 7) ***Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant le secteur Birchton – Avis de motion et adoption du projet de règlement.***
- 8) ***Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant le secteur Johnville – Avis de motion adoption du projet de règlement.***
- 9) **Ressources humaines – Embauche d'un personnel cadre à titre de responsable des ressources humaines.**
- 10) **Ressources humaines – Embauche d'un personnel cadre à titre de chargé de projets.**
- 11) **Location d'espaces au 6, rue Church, secteur Sawyerville – Modification.**

- 12) **Aménagement florale pour la saison 2025 – Recommandation du comité relatif à l’adjudication du contrat.**
- 13) **Projet de développement du secteur Birchton – Plan-projet de terrains (parties du lot 6 300 342).**
- 14) **Proposition d’échange de terrains, secteur Johnville – Positionnement.**
- 15) **Période de questions.**
- 16) **Levée ou ajournement.**

1) Constatation de la régularité de l’avis de convocation.

La greffière certifie que l’avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l’heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l’ouverture de la séance formant le quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d’assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

2) Adoption de l’ordre du jour.

Résolution 2025-04-0137

Il est proposé par la conseillère le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2025 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) *Règlement numéro 372-2025 relatif à la délégation de certains pouvoirs, au contrôle et au suivi budgétaires, à la gestion de la dette et à l’excédent de fonctionnement non affecté – Adoption.*

Résolution 2025-04-0138

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné le 3 mars 2025;

PAR CONSÉQUENT, sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d’adopter le *Règlement numéro 372-2025 relatif à la délégation de certains pouvoirs, au contrôle et au suivi budgétaires, à la gestion de la dette et à l’excédent de fonctionnement non affecté.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5) *Règlement numéro 374-2025 amendant le Règlement numéro 369-2025 concernant la tarification des demandes d'occupation du domaine public – Adoption.*

Résolution 2025-04-0139

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 mars 2025;

PAR CONSÉQUENT, sur la proposition de la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter le *Règlement 374-2025 amendant le Règlement numéro 369-2025 concernant la tarification des demandes d'occupation du domaine public.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) *Règlement numéro 376-2025 relatif aux demandes d'occupation du domaine public – Adoption.*

Résolution 2025-04-0140

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 mars 2025;

PAR CONSÉQUENT, sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'adopter le *Règlement 376-2025 relatif aux demandes d'occupation du domaine public.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) *Règlement numéro 378-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la création de la zone publique P-003 et de la zone résidentielle Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001, secteur Birchton – Avis de motion, adoption du projet de règlement et délégation de compétence.*

Résolution 2025-04-0141

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage en vigueur* concernant la création de la zone publique P-003 et de la zone résidentielle Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001 dans le secteur Birchton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-04-0142

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 378-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la création de la zone publique P-003 en remplacement d'une partie de la zone résidentielle Re-007 et agrandissement de la zone Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001, secteur Birchton*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-04-0143

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer au greffier le pouvoir de présider, fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet du *Règlement numéro 378-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la création de la zone publique P-003 en remplacement d'une partie de la zone résidentielle Re-007 et agrandissement de la zone Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001, secteur Birchton.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) *Règlement numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville – Avis de motion, adoption du projet de règlement et délégation de compétence.*

Résolution 2025-04-0144

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Pérusse qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage en vigueur* concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203 dans le secteur Johnville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-04-0145

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-04-0146

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou

partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer au greffier le pouvoir de résider, fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet du *Règlement numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Ressources humaines – Embauche d'un personnel cadre à titre de responsable des ressources humaines.

Résolution 2025-04-0147

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines pour l'embauche d'un responsable des ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services du candidat numéro AD-AUDMAR, à compter du 1^{er} avril 2025, afin d'occuper un emploi-cadre à titre de responsable des ressources humaines, conformément à la *Politique du personnel-cadre* en vigueur.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat d'emploi tel que recommandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Ressources humaines – Embauche d'un personnel cadre à titre de chargé de projets.

Résolution 2025-04-0148

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines pour l'embauche d'un chargé de projets;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services du candidat numéro TP-GOSMIC, à compter du 5 mai 2025, afin d'occuper un emploi-cadre à titre de chargé de projets, conformément à la *Politique du personnel-cadre* en vigueur.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat d'emploi tel que recommandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Location d'espaces au 6, rue Church, secteur Sawyerville – Modification.

Résolution 2025-04-0149

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton loue le local numéro S3 à l'ancien centre communautaire du secteur Sawyerville, au montant mensuel de 600 \$ conformément aux résolutions numéros 2017-05-6002 et 2020-11-7542;

CONSIDÉRANT que cette location est aux fins d'utilisation pour la FADOQ

Sawyerville;

CONSIDÉRANT la relocation de la FADOQ Sawyerville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton mette fin à la location du local pour la FADOQ Sawyerville en date du 10 mai 2025, incluant une période de préavis d'un mois;

QUE le montant mensuel versé pour la location d'espace subséquemment soit au montant de 600 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Aménagement floral pour la saison 2025 – Recommandation du comité relatif à l'adjudication du contrat.

Résolution 2025-0-0150

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement a identifié les besoins du territoire pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres sur invitation, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Services	Prix (taxes en sus)
Pépinière Amanda-Joe	Aménagement floral complet	34 880,00 \$ à 36 880,00 \$
Les Serres Mary Neville	Approvisionnement de fleurs et plantes	3 200,00 \$
La Catherinette	Entretien et plantations	16 400,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du comité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'octroyer le contrat d'aménagement floral pour la saison 2025 comme suit :

- un montant de 3 200 \$ (taxes applicables en sus) à Les Serres Mary Neville pour l'approvisionnement de fleurs et de plantes;
- un montant de 16 400 \$ (taxes applicables en sus) à La Catherinette pour les services d'entretien et de plantation;

Le tout, pour un montant total de 19 600 \$ (taxes applicables en sus), selon les offres de services retenues et instructions d'appel d'offres;

La coordonnatrice au Services des loisirs, communications et vie culturelle est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relative à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Projet de développement du secteur Birchton – Plan-projet de terrains (parties du lot 6 300 342).

Résolution 2025-0-0151

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'adopter le plan-projet pour le développement du

terrain municipal dans le secteur Birchton (lot 6 300 342) tel que déposé par le directeur du Bureau de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Proposition d'échange de terrains, secteur Johnville – Positionnement.

Résolution 2025-0-0152

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 488 949, demandent un échange avec le lot 4 488 642 de la propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE le lot municipal est à forte proximité d'une autre propriété des demandeurs et consiste en un chemin non entretenu;

CONSIDÉRANT QUE l'échange a pour objectif de répondre plus efficacement aux besoins des parties concernées soit de :

- permettre aux propriétaires de contrôler l'accès menant à leur propriété enclavée;
- permettre à la Ville de faciliter son accès à la propriété pour l'installation et l'entretien du service municipal d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le terrain municipal a une superficie supérieure au terrain proposé en échange;

CONSIDÉRANT QUE la Ville profitera de la cession de son terrain aux propriétaires voisins;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser l'échange de terrain municipal proposé, conditionnellement à ce que :

1. les proposeurs acquittent tout frais afférents à cette transaction, incluant les frais de notaire;
2. une servitude d'accès au lot 4 488 642 soit donnée en faveur des lots suivants : 4 488 404 et 4 487 561 ainsi que, sur demande du propriétaire le cas échéant, le lot 4 487 562.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Période de questions.

Aucune.

16) Levée ou ajournement.

Résolution 2025-0-0153

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière